



Indemnisation are suite cumul deux mi temps

Par **Cindy**, le **24/03/2011** à **19:42**

Bonjour, entre le 31 août 2009 et le 31 août 2010 j'ai cumulé deux mi temps dans le secteur public et aujourd'hui le Pôle Emploi me dit que ce n'est pas à eux de m'indemniser, car ils comptent ces deux mi temps l'un après l'autre comme s'ils s'étaient suivis. Or, ils se cumulaient l'un avec l'autre (12 mois sur un mi temps, 11 mois sur l'autre = 23 mois d'après eux, alors qu'ils se sont déroulés sur la même période citée ci-dessus à savoir 1 an. Toujours d'après eux, la loi stipule (soit-disant) que c'est au secteur public de m'indemniser et non à eux. Qu'en est-il? Quelle est la loi en question? Résultat, 7 mois pendant lesquels ils m'ont indemnisée de 1778 euros qu'ils me réclament aujourd'hui... Trouvez vous ça normal? Je suis enceinte de 8 mois, sans ressource aucune, ni pour payer mes factures, ni pour préparer l'arrivée de ma fille. Si quelqu'un peut m'aider, il sera le bienvenue. Cordialement.

Par **jurigeo**, le **25/03/2011** à **18:54**

Si vous avez travaillé pour le secteur public, il est son propre assureur et c'est donc cet employeur qui doit vous payer les allocations chômage. Par contre comment ce fait-il que pôle emploi réclame un "trop perçu"? avez vous "oublié" de signaler votre reprise de travail? Par ailleurs vous avez droit au congé maternité et votre médecin doit vous faire un arrêt dès qu'il considère que votre état de grossesse ne vous permet plus de travailler.

Par **Cindy**, le **25/03/2011** à **19:01**

Si je n'avais travaillé que pour le secteur public, je serais d'accord avec vous et avec eux, le problème, c'est qu'avant cette (malheureuse) année à l'université, j'ai travaillé 8 ans dans le privé, et ce, sans aucune interruption!!
Hors les textes disent que si j'ai plus travaillé dans le secteur privé que dans le public, c'est au pôle emploi de m'indemniser!!
Ce que je ne comprend pas (et qui n'est pas absolument pas logique pour moi) c'est qu'ils comptent mes mi-temps l'un après l'autre alors qu'ils se sont fait en même temps (2 jours et demi sur un mi-temps et 2 jours et demi sur l'autre, en une semaine, pendant 1 an!!
Est-ce moi qui est des problèmes de calcul?? Je ne crois pas.
Précision: mon premier mi-temps s'est terminé le 30 juin 2010, le second le 31 août 2010 et je suis tombé enceinte le 27 août 2010!

Par **yrigeo**, le **25/03/2011** à **19:14**

Avez vous ouvert un droit aux allocations chômage avant de travailler dans le secteur public?

Par **Cindy**, le **25/03/2011** à **20:34**

Non puisque j'ai enchainé mes contrats (dernier contrat privé terminé le 27 août 2009, tout de suite enchaîner avec mes mi-temps secteur public le 31 août 2009.

Par **yrigeo**, le **26/03/2011** à **08:43**

Alertez le médiateur de pôle emploi: dans tout les cas il est anormal que l'on vous demande un remboursement. Si pôle emploi avait payé par erreur à la place du dernier employeur il devait voire cela avec cet employeur.

Par **Cindy**, le **26/03/2011** à **10:11**

C'est ce que je fais, un courrier part ce matin au Médiateur Pôle emploi et comme d'hab, je vais devoir être patiente, mais j'ai parfois l'impression qu'il ne se rendent pas compte que les factures, elles, n'attendent pas!
Mais bon, merci beaucoup de vos réponses en tout cas!
Cordialement